

VISIO - Rémunération des agents : perfectionnement

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

Renforcer les connaissances et la technicité des professionnels de la paie

Public Visé

Agents des services de la paie possédant une expérience confirmée, en particulier sur les principes et procédures de base de la rémunération • Responsables gestion de personnels

Pré Requis

Avoir suivi le stage "Rémunération" ou justifier de connaissances du processus de la paie de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Renforcer les connaissances et la technicité des professionnels de la paie

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré de nombreux exemples et cas pratiques
- Échanges entre participants

NB : Afin de procéder aux calculs, merci de vous munir d'une calculatrice

- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance, par Zoom

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Bref rappel sur les divers éléments de la rémunération

• Mise à jour des acquis

• Examen des cotisations et des contributions

- Rappel des assiettes et des taux, consolidation des connaissances sur la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), l'indemnité exceptionnelle CSG dégressive, l'indemnité compensatrice CSG, les nouvelles règles URSSAF relatives au fait générateur et à la proratisation du plafond de sécurité sociale...

• Rémunération en cas de maladie

- Agents du régime spécial : rémunération à ½ traitement, exonération des cotisations patronales, indemnité due aux salariés ayant au moins 3 enfants, rémunération des agents en disponibilité d'office
- Agents du régime général : intégration des indemnités journalières et maintien du net

• Situations particulières

- Régularisation progressive du plafond, employeurs multiples, contrats spécifiques...

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en rémunération des agents publics

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 280.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 180.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org